Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 04/04/2023 à 10h52
Réference de l'AR : 054-200043693-20230329-2023_023-DE
Affiché le 04/04/2023 ; Certifié exécutoire le 04/04/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 23-03-02

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU 29 MARS 2023

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	36	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	3	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	43	(a+b+c)

Objet
PERSONNEL – TRANSFORMATION/SUPPRESSION/CREATION DE POSTES

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* :MULDER D (BASLIEUX)- P MOSCATO (BAZAILLES)-AZZARA JF (BEUVEILLE)- SAPA D (BOISMONT)– GRETHEN P (CHARENCY)- GEORGES D (DONCOURT) -J WEISS (EPIEZ) – JL THOMAS (FRESNOIS)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepont)- JP JACQUE (LONGUYON) –C PERCHERON (LONGUYON) – J SAILLET (LONGUYON)- LAHURE E(LONGUYON)- M POLLRATZKY (LONGUYON)-FOULON N- HOUSSON L (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)-L -TROMBINI AM (LONGUYON) – LECOINTRE C (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)-- H BIZOT (LONGUYON)- G PAQUIN (LONGUYON)- P HIBLOT (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-- E JIRKOVSKY (PETIT FAILLY)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- M FAIETA (PIERREPONT)- A SIROT (st JEAN LES LONGUYON) - JENNESSON R (ST SUPPLET)- JP DEMUTH (VILLE AU MONTOIS)-VERRON L (VILLERS LA CHEVRE)- A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- JP DALLA RIVA (VILLETTE)-

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* : CLAUDET E (ALLONDRELLE) -ROUYER G (COLMEY)- – HEIL E (VIVIERS SUR CHIERS)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence *(Par commune et par ordre alphabétique)* **:** P GUILIN (BEUVEILLE) à JF AZZARA BEUVEILLE – R SAUNIER ST PANCRE à JP JACQUE LONGUYON- JL WOJCIK (LONGUYON) à - B DELATTRE (OTHE) à E CLAUDET (ALLONDRELLE)- JL WOJCIK (LONGUYON) à C PERCHERON (LONGUYON)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 01/04/2023, que la convocation du Conseil avait été faite le 22 MARS 2023
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

-Figurent au tableau des emplois deux postes vacants qui doivent être supprimés : un poste d'éducateur des APS , temps complet et un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe, 35H ; Ces postes ne seront pas pourvus et n'ont donc plus lieu de figurer sur le tableau des emplois 2023.

-Il appartiendra également au Conseil de se prononcer sur la transformation d'un poste d'adjoint territorial principal de 1ère classe 30h en un poste à temps complet. En effet, l'agent affecté à la Maison France Services voit ses heures complémentaires augmentées en raison de la fréquentation de la MFS. Il apparait nécessaire de modifier son temps hebdomadaire en 35h.

- Une création de poste, Contrat aidé de 20h sera également à créer. En effet, un agent France service 20h est mis à disposition de la CCT2L. Il est donc nécessaire de le recruter par la T2L en créant un poste d'adjoint administratif 20h, en contrat aidé.

Le Conseil Communautaire, Après avoir délibéré

A l'unanimité,

Décide à compter du 1ER AVRIL 2023 de

- transformer un poste d'adjoint territorial principal de 1ère classe 30h en un poste à temps complet.

- supprimer un poste d'éducateur des APS , temps complet et un poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe, 35H

- créer un poste d'adjoint administratif 20h

Le Président

TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS

Fait à LONGUYON le 01/04/2023

Jean-Pierre JACQUE